

La confirmation au fil des siècles

Les chrétiens qui nous ont précédés, n'ont pas tous célébré la confirmation de la même manière. Cependant, s'il y a eu évolution au cours du temps, l'Eglise a toujours cherché à préserver l'unité des trois sacrements de l'initiation chrétienne : le baptême, la confirmation, l'eucharistie. Découvrir l'histoire du sacrement de confirmation, c'est aussi rappeler celle du baptême et de l'eucharistie.

Jusqu'au 4^e siècle :

Durant les premiers siècles de l'Eglise, ce que nous appelons aujourd'hui la confirmation n'existe pas à l'état indépendant. Les catéchumènes (ceux qu'on instruit dans la foi chrétienne en vue de leur admission dans l'Eglise) reçoivent, au cours de la vigile pascale, 2 sacrements : le baptême, qui fait d'eux des enfants de Dieu, qui leur donne l'Esprit Saint et les introduit dans le peuple des sauvés ; l'eucharistie, appelée « fraction du pain » ou « repas du Seigneur », qui les fait communier à la vie du ressuscité dans l'attente de sa venue dans la gloire. Deux sacrements donnés par l'évêque et qui comportent trois rites majeurs : la plongée dans le bain baptismal, l'imposition des mains et l'onction du St chrême (huile sainte consacrée lors de la semaine sainte par l'évêque), et enfin la première participation à l'eucharistie. Les gestes se suivent sans discontinuité.

A partir du 4^e siècle :

Au cours du 4^e siècle, les campagnes sont évangélisées. De plus, l'habitude se répand de baptiser les nouveaux-nés. Deux évolutions qui empêchent l'évêque de présider tous les baptêmes de la vigile pascale et qui le conduisent à détacher des prêtres pour présider aux destinées de nouvelles communautés locales.

Comment préserver l'unité du baptême primitif (immersion baptismale, imposition des mains et onction du chrême par l'évêque).

L'orient et l'occident ne vont pas répondre de la même manière :

L'orient tiendra à préserver le rite antique : le prêtre célèbre le baptême d'eau et accomplit aussi les rites qui le complètent (la référence à l'évêque étant symbolisé par l'utilisation du St chrême). Cette manière de faire est toujours d'actualité chez les chrétiens d'orient.

L'occident voudra maintenir une intervention de l'évêque dans les sacrements d'initiation (le prêtre baptise et confère l'eucharistie, mais c'est l'évêque qui confirme les nouveaux baptisés. L'évêque, en confirmant les nouveaux baptisés, authentifie ce que le prêtre a commencé. D'où les mots « confirmer » et « confirmation ». Au Moyen Age, bien que devenu sacrement à part entière au 12^e siècle, la confirmation semble quelque peu inexistante. L'évêque part rarement dans les villages, et quand il y passe, il y a très peu de « confirmation » au sens de la célébration que nous connaissons aujourd'hui. Certains documents rapportent que, lorsque les parents lui présentent leurs enfants sur le bord du chemin, l'évêque descend de cheval et leur donne l'onction du St chrême.

A partir du 13^e siècle

Au 13^e siècle, les habitudes changent : les nourrissons ne communient plus lors de leur baptême. On préfère qu'ils reçoivent le Corps du Christ entre 10 et 14 ans environ. Ainsi la confirmation retrouve sa place originelle, entre le baptême et l'eucharistie : une pratique confirmée par le code du droit canonique de 1917 (qui souhaite que la confirmation ne soit pas différée au delà de l'âge de 7 ans) et qui se maintiendra jusqu'à Vatican II dans les pays méditerranéens et en Amérique latine.

Vers le milieu du 17^e siècle, la confirmation est suivie, pour les enfants, d'un temps d'enseignement de la foi. Ils se confessent pour la première fois vers 10-12 ans et une nouvelle cérémonie, la « première communion solennelle », vient clore ce temps de catéchèse. Vers le milieu du 18^e, la première confession a lieu de plus en plus souvent dès l'âge de 7-8 ans, tandis que la confirmation a tendance à être retardée jusqu'à vers 12 ans, parfois même après la « 1^{ère} communion solennelle ». En 1910, Pie X prend une initiative de poids : il souhaite que les enfants puissent communier dès l'âge de raison, c'est à dire vers 7 ans. D'où cette nouvelle succession des étapes : baptême après la naissance ; eucharistie vers 7 ans ; confirmation vers 11-12 ans ; « communion solennelle » vers 12 ans (elle n'est plus la première mais l'appellation demeure). Dorénavant, la participation à l'eucharistie a lieu avant la confirmation qui, normalement, y fait accéder.

Le nouveau rituel de 1971

Vatican II nous dit que la confirmation ne prend tout son sens que reliée au baptême et à l'eucharistie.

C'est par les trois sacrements de l'initiation chrétienne que s'exerce, sur les croyants, l'action de l'Esprit Saint.